

D'après Agnès MORESSEE Sage-Femme Libérale

La grossesse, la future naissance suscitent chez les parents et futurs parents de nombreux bouleversements et interrogations. En complément de la surveillance médicale et de la préparation à l'accouchement, vous avez désormais la possibilité de bénéficier d'un entretien prénatal qui est un moment d'échange privilégié, un espace de paroles, d'écoute, d'information, et de réponses adaptées à vos attentes et besoins.

Vous désirez avoir des renseignements sur :

- Le déroulement de la grossesse et son suivi médical
- Les cours de préparation à la naissance et à la parentalité au sein du réseau
- Le retour à la maison
- La parentalité, devenir parents : quels changements, quels ressentis ?
- Vos droits : travail, congés pré et post-nataux, aide au logement, aides sociales...
- Toutes autres questions en rapport avec la grossesse...

Les modalités :

- Durée d'environ 45 minutes
- De préférence en couple
- Remboursé à 100% par la sécurité sociale
- Il ne s'agit pas d'une consultation prénatale supplémentaire, pas d'examen médical lors de l'entretien
 - Cet entretien peut être réalisé dès la fin du 1^{er} trimestre jusqu'à la fin de la grossesse sans limitation de date.
 - Il est conseillé de prendre RV pour cet entretien, dès la déclaration de grossesse ou lors de votre inscription à la maternité.
 - Acte réalisé par une sage-femme libérale, de PMI ou de maternité, ou un médecin, généraliste ou obstétricien, formés à l'entretien.
 - Lieu : au cabinet du praticien libéral (sage-femme ou médecin), en centre de PMI ou à la maternité (pour les centres qui le proposent)

A la fin de l'entretien, une synthèse sera réalisée dans le but d'améliorer votre prise en charge, et permettre une orientation médico psycho sociale au sein du Périnatif sud.

Renseignez –vous auprès de la sage-femme ou du médecin qui suit votre grossesse ou auprès de votre maternité

[Liste des sages-femmes libérales \(pdf, 77 Ko\)](#)